

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DU GARD  
Séance du 18 septembre 2025**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**OBJET : Élections 2026 – Solutions proposées par le GIP informatique pour le vote électronique**

**ETAIENT PRESENTS :**

Fabrice VERDIER, Président, Frédéric GRAS, Joffrey LEON, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Nicolas CARTAILLER, Jean-Michel AZEMA, Maryse GIANNACCINI, Thierry JACOT Didier DART, Nasséra LEGAL ;

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Jacky REY, Jean-Christian REY, Aurélie GENOLHER, Rémi NICOLAS, Annick CHOPARD, Jean-Michel PERRET, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Patrick, Jean-Yves CHAPELET, Mylène CAYZAC PRAME, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE, Caroline SAUMADE, Catherine LANÇON, Stéphane LIBERI, Marie-Michèle ALVARO

**PROCURATIONS :**

Jacky REY à Liliane ALLEMAND  
Patrick HIGON à Fabrice VERDIER  
Caroline SAUMADE à Nicolas CARTAILLER  
Régis BAYLE à Jean-Michel AZEMA  
Pierre MAUNMEJEAN à Thierry JACOT  
Serge CATHALA à Joffrey LEON

**Secrétaire de séance :**

**Frédéric GRAS**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

**Sur** rapport n°2-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

**Entendu** le rapporteur, Monsieur Frédéric GRAS

**Vu**, le code général des collectivités territoriales,

**Vu**, le code général de la fonction publique, et notamment ses dispositions relatives aux missions des centres de gestion, prévues aux articles L452-1 à L452-48,

**Vu**, la délibération n° DEL-2016-030 du 02 décembre 2016 relative à l'adhésion du centre de gestion du Gard au Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour l'informatique

**Considérant ce qui suit :**

Les Centres de Gestion ont l'obligation d'organiser le vote des représentants du personnel aux instances sociales et ont souhaité mutualiser l'acquisition d'une solution de vote électronique. Ainsi, près d'une cinquantaine de CDG ont sollicité le GIP pour trouver une solution de vote électronique pour ces échéances électorales.

Le GIP informatique des CDG a lancé un marché dont l'objet porte sur la fourniture d'une solution de vote électronique pour les élections en 2026 des conseils d'administrations des CDG et des représentants du personnel.

Ce marché porte sur le vote électronique à l'exclusion de toute autre modalité (vote par correspondance, votes à l'urne...).

La commission d'appel d'offre du GIP s'est réunie le 30 avril dernier, 4 candidats ont répondu. L'offre la mieux-disante de la société SLIB a été retenue.

Afin de pouvoir réserver les ressources du prestataire retenu, il est demandé aux CDG de positionner leur intention de s'engager dans cette démarche pilotée par le GIP.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :**

➤ D'approuver l'engagement de la démarche du CDG30 permettant d'adhérer à la solution proposée par le GIP concernant le vote électronique.

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Frédéric Gras



Le Président

Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 19.09.2025
- La publication par voie électronique le : 19-09-2025

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20250918-DEL-2025-54-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2025  
Date de réception préfecture : 19/09/2025